



# Retour d'expérience : de l'engagement à la mise en œuvre de TEN à Melun

**cérémonie des reconnaissances Territoire engagé pour la nature 2023**

**Mercredi 28 juin**

**Région IDF**

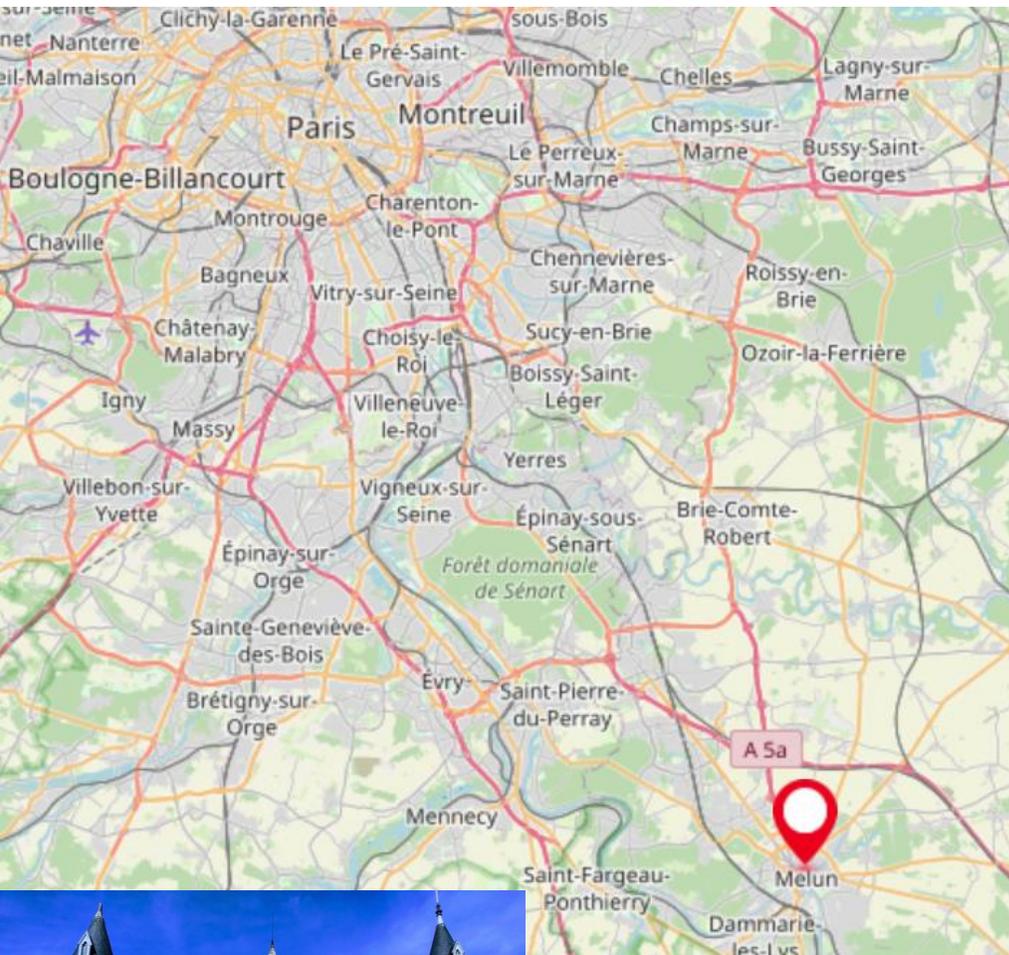


# SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre



# Melun, en bref



- 42 000 habitants, située à 41 km au sud-est de Paris
- Ville centre de la CA Melun Val de Seine : 20 communes représentant +131 000 habitants
- Ville siège de la Préfecture et du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- 42% de logements sociaux et 85% de logements collectifs
- Territoire de projets et nombreux dispositifs >  
Aménagement d'un pôle gare et d'un Bus en site propre Tzen, PNRU, Action Cœur de ville, Plan de Paysage porté par la CA, révision du PLU...
- Agenda 21 local de 2012 à 2018 avec un axe Préservation de la Nature
- Trentaine d'indicateurs de développement durable collectés depuis 2012 pour suivre la performance environnementale et socio-économique de l'action municipale.



# Melun, en bref

- Territoire qui s'étend sur 804 hectares, traversé par la Seine et son affluent, l'Almont
- proximité des forêts de Fontainebleau, de Bréviande.
- Des espaces naturels difficiles à relier en raison de développement de l'urbanisation (rythme de construction important), des infrastructures routières et certaines continuités piétonnes et cycles qui ne sont pas assurées) et peu visibles.

La plaine et le bois de Montaigu



La Vallée de l'Almont



Le parc Debreuil

Le parc Faucigny-Luccinge

La Seine et ses berges



Vue panoramique, depuis le toit de la Cité administrative : la partie orientale de l'île Saint-Etienne, et les ponts sur le grand bras de la Seine. (source Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Photo S. Asseline)

Le territoire de Melun, c'est...

→ 3,5% d'espaces agricoles, soit 27,9 ha

→ 17% d'espaces naturels, soit 134,6 ha (dont 40 ha d'espaces en eau...)

→ 79,5% d'espaces artificialisés.

Près de 50 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2021.



# Melun, en bref



## 1. La plaine et les boisements de Montaigu.

Ce secteur en limite nord de la ville est en contact direct avec un corridor écologique régional de la sous-trame arborée, relié à la forêt de Bréviande.



## 2. La vallée de l'Almont et le parc Spelthorne.

Le parc présente une réelle diversité de milieux : boisés, ouverts (Herbacés) ou zones humides (les berges de l'Almont et quelques petites dépressions annexes à engorgement temporaire).



## 3. L'île Saint-Etienne et les berges de la Seine.

L'intérêt écologique de l'île réside dans les berges de Seine. Malgré leur profil très artificialisé, elles participent au cycle de vie de certaines espèces patrimoniales. L'île multiplie par deux ce linéaire de milieux favorables par rapport au profil standard du fleuve, d'où le fort potentiel de ce réservoir dans la TVB locale et régionale.

## 4. Le parc Faucigny-Lucinge.

Ce parc est situé sur la commune de Vaux-le-Pénil mais appartient en propriété foncière à la commune de Melun. Avec sa surface de 10,5 ha, il présente une diversité d'espèces importante pour une diversité de milieux plutôt réduite, le parc étant principalement boisé.



## 5. Le parc Debreuil.

Le parc regorge d'une diversité de milieux : ouverts, boisés et humides. La gestion différenciée est plus généralisée et se traduit par une diversité floristique largement supérieure à celle des autres parcs.



# SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre



# TEN : Démarche de l'engagement à la mise en œuvre 2020-23



## Objectifs de la candidature

- Valoriser les actions déjà réalisées et franchir un cap supplémentaire en s'engageant sur des actions nouvelles (niveau de performance lors de la candidature : **2 libellules (à vérifier avec Klaire)**)
- S'imposer un travail d'évaluation avec le regard extérieur des experts de l'ARB
- Contribuer localement aux politiques régionales et nationales pour la biodiversité ; bénéficier du réseau de l'ARB, conseils et financements

## En amont :

Le service Transition Ecologique a organisé des échanges avec les services et les élus pour compléter le questionnaire > état des lieux de l'existant et sélection des actions à engager selon la faisabilité technique, budgétaire et le calendrier.

79 mesures déjà réalisées et un engagement sur 30 nouvelles mesures à mettre en œuvre

## Phase opérationnelle :

- A l'issue de la reconnaissance, le questionnaire est traduit en plan d'actions opérationnel « **Plan vert et biodiversité** » et enrichi des engagements du mandat portant sur la végétalisation (tableau de suivi excel).
- Piloté par le service Transition écologique et mis en œuvre par les services concernés : espaces verts, Aménagement et urbanisme, renouvellement urbain, services techniques, ...

**Suivi de l'état d'avancement :** des points réguliers avec les services concernés et tout particulièrement le service des espaces verts (réunions tous les 15 jours avec les élus, responsables des espaces verts, Infrastructures et responsable de la transition écologique).

Communication externe régulière sur les actions mises en œuvre.



# TEN : Démarche de l'engagement à la mise en œuvre 2020-23

## Bilan des 3 ans :

A ce jour, 17 mesures réalisées et 6 en cours, soit 23 sur l'engagement de 30 mesures à mettre en œuvre.  
> un programme à poursuivre.

## Enseignements :

TEN a permis de :

- structurer et amplifier les actions de la ville sur les sujets de nature en ville.
  - a contribué à maintenir un dialogue régulier avec les élus et les services en intégrant le sujet Biodiversité dans les échanges.
- « *Le plan d'actions TEN nous donne un repère et un cadre de travail pour nos actions* », responsable des Espaces verts



# SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre :
  - Révision du PLU, label BiodiverCity et création d'un verger conservatoire





# Révision du PLU de Melun : une opportunité pour renforcer la prise en compte de la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit le projet de développement durable d'un territoire pour les années à venir. Aménagement, habitat, environnement, mobilité, économie, adaptation au changement climatique, etc., il fixe les grandes orientations qui vont guider l'aménagement du territoire et la façon dont il doit se décliner géographiquement. Cet exercice doit être mené en tenant compte de nombreux enjeux (ex : les besoins de la population, les évolutions économiques, la qualité de l'environnement et la protection des ressources,....).

## Les finalités :

- Imposer aux acteurs privés comme publics dans des opérations d'ampleur et plus modestes des règles lors de l'examen des demandes d'urbanisme;
- Décliner en études, en outils de gestion, en mesures concrètes les orientations adoptées et partagées.

**Oct 2021 :**  
Melun lance la révision de son Plan Local d'Urbanisme, piloté par le service Urbanisme, avec l'accompagnement d'un BE



- Un PLU participatif pour recueillir l'avis des forces vives du territoire...
- Un PLU élaboré en concertation avec les services et les élus consultés à tous les stades du processus (ateliers, réunions)...
- Des enjeux « Démarche Santé », « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune » et donc une implication forte du service Transition écologique

**Dans l'intervalle et au gré de l'expression plus fine des règles : la Ville use de son surseoir à statuer aux demandes qui n'iraient pas dans le sens du développement de la commune.**

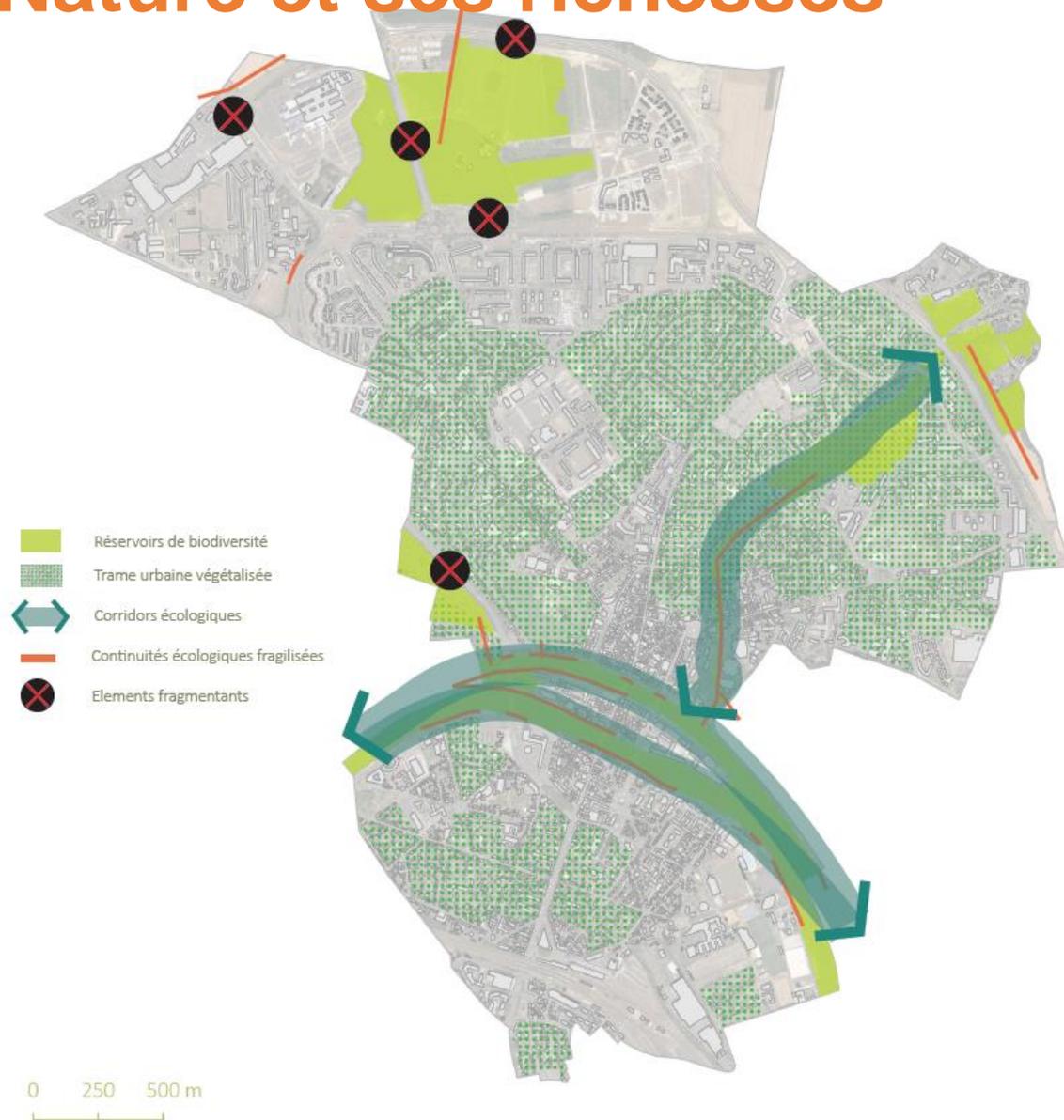




# Une carte : un point de départ pour réfléchir autour de la Nature et ses richesses

LES ENJEUX DE TERRAIN, DE CONNAISSANCE, d'ACCULTURATION CITOYENNE

*La révision du PLU comme outil...*



- La préservation et l'amélioration des abords du fleuve de la Seine et du cours d'eau de l'Almont.
- La préservation des espaces boisés.
- Le maintien d'une trame urbaine végétalisée.
- L'amélioration de la Trame Brune.
- La prise en compte systématique de la Trame Verte et Bleue dans les futurs aménagements pour améliorer les continuités écologiques.
- La mise en oeuvre de pratiques de gestion favorable à la biodiversité.
- La mise en valeur, l'accessibilité et l'ouverture des espaces naturels, boisés participant au développement de l'éco-citoyenneté.
- L'intégration de la notion de Trame Noire et la promotion de mesures visant à sa prise en compte dans l'aménagement, les méthodes de construction et les choix des ouvrages.
- La limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.



# Du diagnostic au PADD

*Le croisement des données, des échanges, de la concertation entre les réalités observables, les moyens mobilisables à court, moyen et long terme et la vision des élus sur le Melun de demain est né le Plan d'Aménagement et de Développement Durables.*

➤ Le PADD recense les enjeux, commande les orientations et les hiérarchise pour permettre la déclinaison fine réglementaire et opérationnelle de la stratégie de développement d'un territoire ;

➤ **Pour Melun : le cœur du projet c'est un tryptique autour de la résilience/la compacité urbaine qui accompagne le retour de la Nature en Ville, la Santé au cœur des projets d'aménagement, la reconstruction de la Ville sur elle-même en respectant son patrimoine bâti et naturel.**

➤ **Deux partis pris forts du PADD pour développer la question de la nature, de la biodiversité et du cadre de vie :**



LA SEINE  
COMME SUPPORT DU  
DÉVELOPPEMENT DEMAIN

➔ **Faire de la Seine un vecteur de pénétration de la nature en ville**

- Pour respecter les engagements démographiques et stabiliser le niveau de population à un seuil raisonnable
- Pour renforcer la qualité de l'habitat comme facteur majeur de bien-être
- Pour préserver les cœurs d'îlots dans les différents tissus de la Ville
- Pour consolider et renforcer les actions de valorisation des secteurs résidentiels
- Pour profiter de l'empreinte forte des éléments de nature, de la Seine et du patrimoine bâti
- Pour développer une offre de services publics qualitative et suffisante
- Pour développer un éco-tourisme responsable
- Pour affirmer le développement de la Ville-Préfecture
- Pour promouvoir la multi-modalité
- Pour tendre vers le Zéro Consommation d'Espaces Naturels
- Pour favoriser la présence de la nature et sa valorisation dans les parcours doux
- Pour intensifier les actions en faveur de la redynamisation du cœur de ville et du tissu commercial de proximité
- Pour créer des parcours résidentiels complets
- Pour favoriser un urbanisme capable d'attirer les nouvelles pratiques professionnelles

# Du diagnostic au PADD

- Deux partis pris forts du PADD pour développer la question de la nature, de la biodiversité et du cadre de vie et des extraits concrets des directions que Melun prend dans le cadre de son nouveau projet de PLU :

LA SEINE  
COMME SUPPORT DU  
DÉVELOPPEMENT DEMAIN



## → Faire de la Seine un vecteur de pénétration de la nature en ville

- Protéger la ressource en eau;
- Limiter l'imperméabilisation des sols et renaturer certains secteurs aux abords de la Seine pour anticiper les conséquences du changement climatique (réduction des Îlots de Chaleur Urbains (ICU), gestion des eaux de pluie, préservation des zones humides);
- Améliorer la connexion entre la Seine et l'Almont;
- Poursuivre la gestion différenciée des berges de Seine.

UN DÉVELOPPEMENT  
URBAIN SOUTENA-  
BLE  
ET RÉSILIENT



### Orientation 2 Promouvoir une urbanisation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement



- Soutenir les projets durables et économes en énergie
- Réduire l'exposition des habitants et des milieux naturels aux risques et aux nuisances
- Concevoir un développement préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers

### Orientation 3 Apaiser la Ville pour les habitants et les générations futures



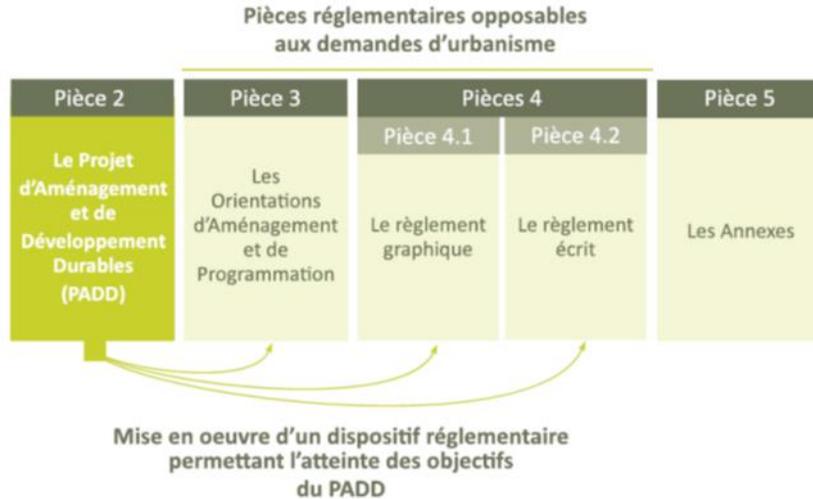
- Réduire la circulation motorisée et la pollution générée (phonique, visuelle, GES...)
- Préserver les qualités urbaines et paysagères des quartiers
- Faire pénétrer la nature en ville



# Du PADD à la déclinaison des pièces réglementaires de l'enjeu de la priorité de la Nature

Débatu avec la population, les Personnes Publiques Associés et encore l'objet d'ateliers techniques particuliers, le projet de PADD, ci-dessus résumé autour de l'axe « nature », sert l'élaboration :

- D'une disposition réglementaire générale qui se sert de différents leviers pour créer des continuums à l'échelle de Melun et au-delà prendre en compte les échelles plus larges;
- De précisions réglementaires au sein de chaque zone (document graphique) pour donner des précisions sur les occupations interdites et/ou autorisées notamment dans la zone N pour servir le respect des espaces naturels;
- De pièces graphiques prescriptives et qui peuvent avoir le statut de « Servitude d'Utilité Publique » (Ex: Espaces Boisés Classés...Cœur d'îlots repérés..);
- D'une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) intitulée « Nature en Ville ».



Quelques définitions pour mieux comprendre les pièces de la partie réglementaire du PLU en révision :

## De nouvelles notions à inscrire au PLU 2024-2035 de Melun

- *Trame verte et bleue* : ensemble des continuités écologiques identifiées dans les documents de planification.
- *Continuités écologiques* : associations de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorables à leur déplacement et lorsqu'elles sont peu fragmentées.
- *Réservoirs de biodiversité* : zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...). *Équivalents d'usage* : coeurs de nature, zones noyaux, zones sources, zones nodales...
- *Corridors écologiques* : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. *Équivalents d'usage* : corridors biologiques, biocorridors.



# Disposition Graphiques « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune »



- Préserver la trame boisée encore existante (Montaigu) et retravailler la trame sur cet axe de diffusion de la biodiversité vers le Nord de la ville.
- Développer la trame verte et bleue de la Ville pour renforcer les réseaux écologiques de l'agglomération, du département et de la région



- Préserver les espaces naturels remarquables : la Seine, la vallée de l'Almont et le bois de Montaigu
  1. Les arbres et les haies doivent être conservés. en cas de destruction des sujets (arbre(s) ou haie(s)), un arbre ou un linéaire de haies d'une longueur égale, d'essence(s) locale(s) doit être replanté.
  2. L'imperméabilisation des sols est interdite sauf pour la construction d'annexes d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup> (de type abris de jardin), s'il s'agit de constructions réversibles et démontables.
  3. Seules les clôtures avec un passage à petite faune sont permises.

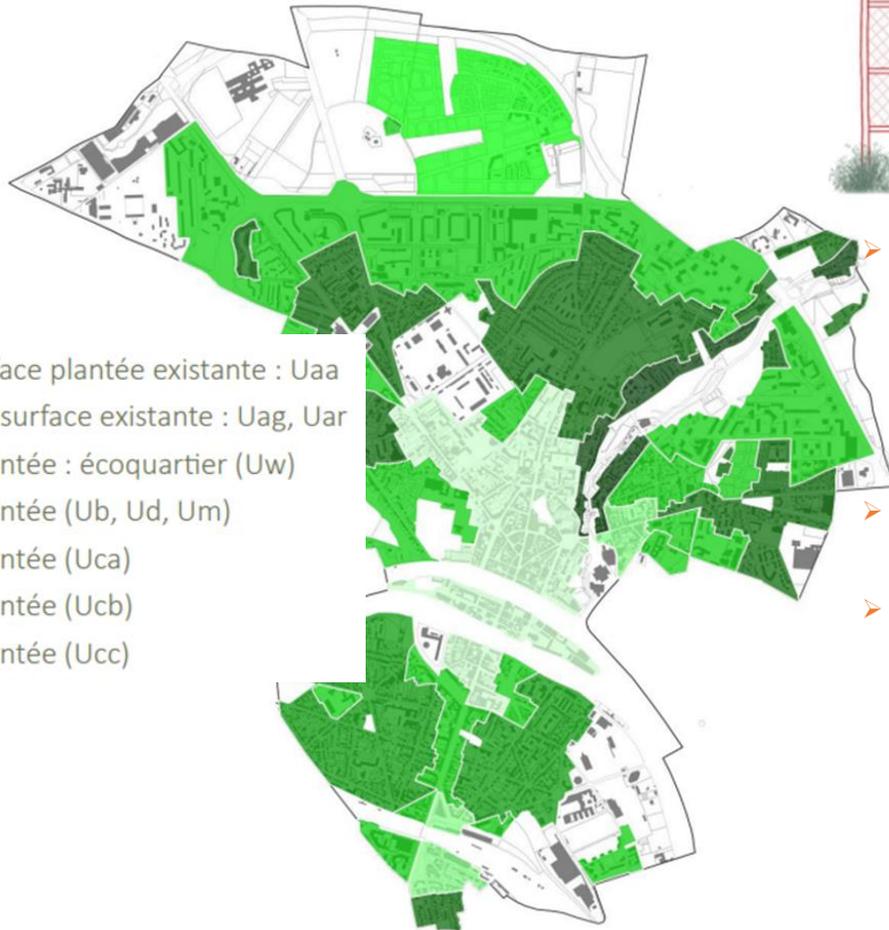


- Protéger les cœurs d'îlots ayant un intérêt paysager et/ou environnemental, contribuant à la qualité du cadre de vie, en limitant la densité bâtie ou en adaptant l'implantation des bâtiments.
- Faire participer les espaces verts privés à la reconstitution d'une trame naturelle, en protégeant ceux ayant un intérêt pour le cadre de vie (paysage, biodiversité, bien-être...)
  1. Protection des arbres identique à celle de la Vallée de l'Almont.
  2. L'imperméabilisation des sols est autorisée dans la limite de 30 m<sup>2</sup> maximum par unité foncière.
  3. Seules les clôtures avec passage à petite faune sont autorisées.

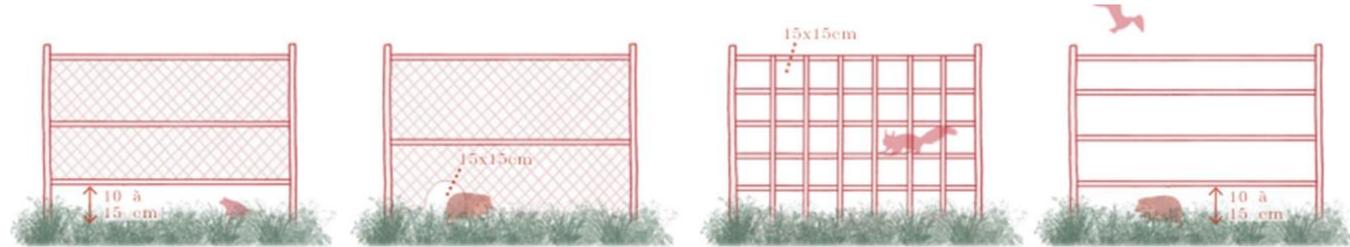


# Disposition Générales « Trame Verte/Bleue/Noire et Brune »

## LA SURFACE PLANTÉE



## Article 11 pour les secteurs et sous secteurs – Traitement des abords et clôtures



➤ Lorsque la clôture est végétale, les haies devront être multistratifiées (strate herbacée + buissonnante, herbacée + buissonnante + arbustive...). Elles doivent être conçues pour optimiser les services écosystémiques (alimentation humaine ou animale, abri contre les intempéries/sécheresses, filtration de l'eau, continuité écologique, stockage de carbone...). Les espèces invasives ou exotiques sont interdites..(voir liste en annexe). Les haies libres seront à privilégier sur les fonds de parcelles et particulièrement celles qui jouxtent un espace naturel et/ou agricole. Il est recommandé les tailles et les types de haies suivants :

- Pour tout projet impliquant la démolition partielle pour requalification de la clôture, il est demandé d'intégrer un passage à petite faune (même si cette dernière est réalisée en pierres ou autres matériaux non végétal).
- Les espaces bâtis au contact des espaces naturels sont considérés comme des espaces de transition et à ce titre, le traitement des abords à travers le jardin et le traitement des limites constituent des espaces à forts enjeux écologiques et paysagers. Lorsque le projet nécessite une clôture artificielle, il est demandé que celle-ci soit un système perméable à la petite faune. Elle sera doublée d'une haie vive multistrate composée d'essences locales.



Végétalisation des frontages, Rue Barbazan



# Document de zonage et pièces graphiques prescriptives

LA ZONE  
NATURELLE ET  
FORESTIÈRE

LA ZONE  
AGRICOLE

LES  
EMPLACEMENTS  
RESERVES

29 emplacements réservés délimités dont :  
> 9 emplacements réservés pour des espaces verts à créer ou à modifier ou pour des espaces nécessaires aux continuités écologiques

LES  
ARBRES

Les haies et alignements d'arbres repérés doivent être conservés. Des exceptions sont admises (pour des raisons de sécurité, sanitaires, techniques, etc.). Toute installation et construction à moins de 5 mètres d'un élément repéré sur le document graphique est interdite



# OAP : opposable et qui se cumule avec les autres outils du PLU

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) *Nature en Ville* assure la mise en œuvre des objectifs du PADD. Les orientations présentées sont applicables sur l'ensemble du territoire de la ville.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Préserver et renforcer les espaces naturels et leurs fonctionnalités, qualitativement et quantitativement,
- Préserver et restaurer les trames verte, bleue, noire,
- Intégrer une considération Biodiversité dans tout projet d'aménagement et dans le paysage,
- Atténuer les changements climatiques et adapter le territoire face à ces changements,
- Contribuer à répondre aux enjeux énergétiques, climatiques et de santé,
- Permettre aux habitants d'avoir accès à un cadre de vie agréable.

En lien avec la démarche d'*Urbanisme Favorable à la Santé*, démarche itérative du PLU.



Source : Museum National d'Histoire Naturelle



# Quelques illustrations de cette OAP qui s'applique à tout le territoire sans rupture

*Pour précision, certaines mesures de l'OAP s'imposeront quand d'autres pourront être à remettre en perspective sur un bilan global coût/avantage. Les OAP(s) ont un caractère « opérationnelle », elles doivent permettre de mettre en œuvre*

## Obligation : Protéger les Trames Vertes, Bleues et Noires dans l'OAP

Une traduction qui doit permettre de

### → Penser une trame noire pour la biodiversité et le cadre de vie

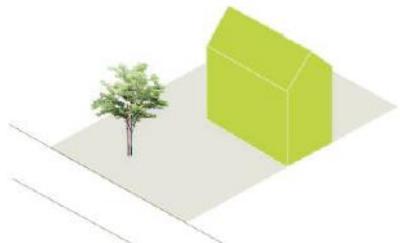
- de positionner les candélabres de manière à limiter l'émission de lumière vers des espaces verts, des zones humides, des haies ou des alignements d'arbres,

Lors de tout projet de construction de logements, il est demandé de réfléchir et de proposer une organisation spatiale intérieure permettant d'optimiser la localisation des pièces de nuit côté cour et jardin (et non côté voie) sans venir appauvrir le bilan des apports calorifiques d'hiver apportés par les surfaces vitrées plus généreuses des pièces de vie au regard de l'orientation et de l'ensoleillement.

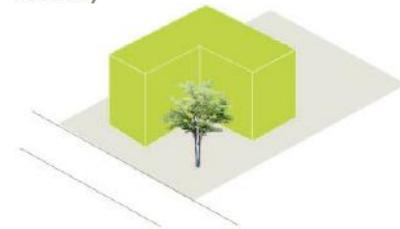
### → Conserver et actualiser le patrimoine naturel

- Composer autour de l'arbre :

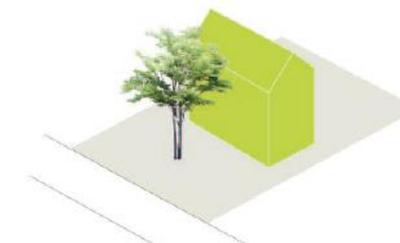
*L'évitement* : éloigner le bâti et laisser l'arbre au jardin,



*L'écrin* : prévoir la composition de la construction en L autour de l'arbre,



*Le parasol* : utiliser l'arbre pour ombrer la maison en été.



L'enjeu renforcer l'Armature Verte Urbaine



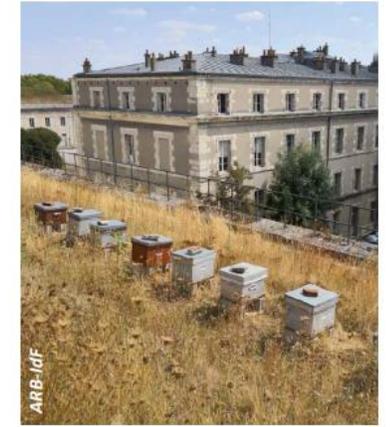
# Quelques illustrations de cette OAP qui s'applique à tout le territoire sans rupture

Pour précision certaines mesures de l'OAP s'imposeront quant d'autres pourront être à remettre en perspective sur un bilan global coût/avantage. Les OAP(s) ont un caractère « opérationnelle », elles doivent permettre de mettre en œuvre

## Obligation : Intégrer la dimension Biodiversité dans le bâti à travers des choix



- Végétaliser les toitures,
- Créer des murs végétalisés avec des plantes grimpantes,
- Intégrer dans les murs et/ou sur et/ou en bordure des toitures des nichoirs, gîtes et abris,
- La désimperméabilisation des pieds de murs doit être recherchée.



## Obligation : Intégrer la nature en ville dans les infrastructures liées à la mobilité

> Planter un arbre pour 3 places. Les fosses de plantation communes devront être privilégiées.



Espace d'infiltration et de circulation

- La création de voirie ne devra pas impacter les logiques de déplacement des espèces animales.

Lors de tout nouvel aménagement d'aires de stationnement publiques (nouvelle aire ou réaménagement d'une aire existante), il est demandé de créer des aires végétalisées et adaptables.



RÉVISION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**L'AVENIR  
DE VOTRE COMMUNE  
SE CONSTRUIT  
AVEC ET POUR VOUS !**

+ d'infos : contactez le Service Urbanisme:

 Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer, 77000 Melun  
 [revisionplu@ville-melun.fr](mailto:revisionplu@ville-melun.fr)  
 01 78 49 10 66



Suivez l'actualité du PLU sur :  
[www.ville-melun.fr](http://www.ville-melun.fr)

## Contact et infos sur la révision du PLU

**Amandine Michaud //**  
Chargée de mission Urbanisme et Grands Projets  
SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE  
[amichaud@ville-melun.fr](mailto:amichaud@ville-melun.fr)



# SOMMAIRE

- Présentation du territoire de Melun
- La démarche de mise en œuvre dans TEN
- Eclairage sur 3 engagements TEN mis en œuvre :
  - Révision du PLU, label BiodiverCity et création d'un verger conservatoire



## 2) mise en œuvre du label BiodiverCity dans une opération d'aménagement

### Contexte de l'opération Central Nature :

Aménagement d'un nouveau quartier dans le nord de Melun par Altarea Cogedim, situé sur l'ancien site d'un hôpital psychiatrique Constance-Pascal)

Surface de 5,6 hectares

463 logements composés d'immeubles collectifs, intermédiaires et de maisons individuelles > LIVRAISON JUIN-SEPTEMBRE 2023

### Enjeu :

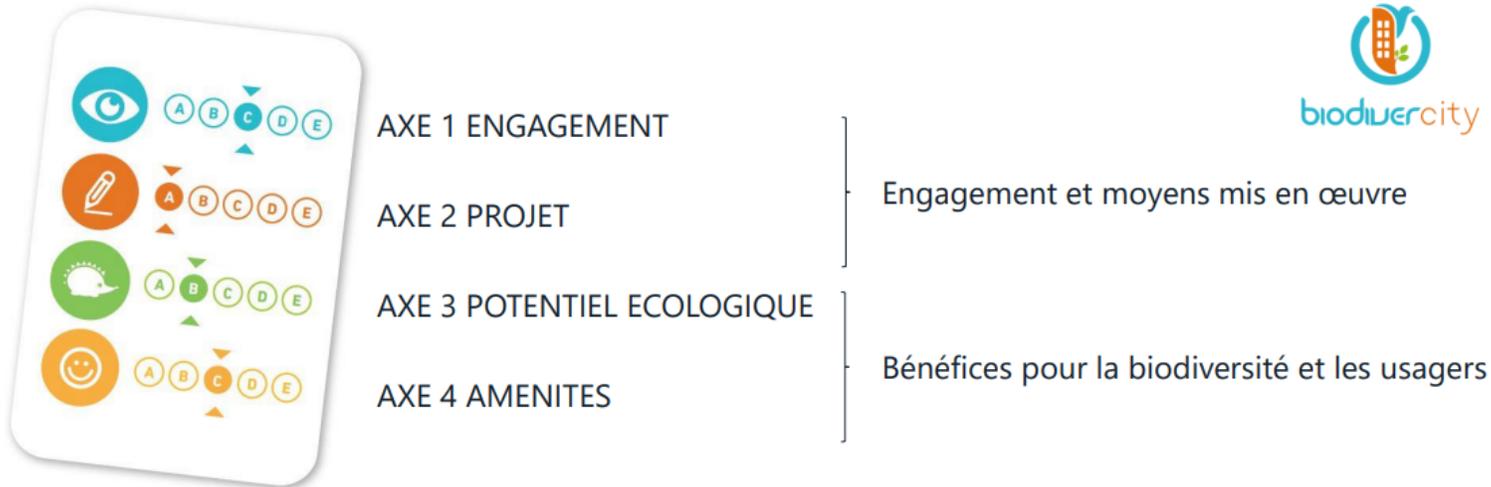
Par sa situation entre un parc boisé de 10,5 ha (Faucigny Lucinge) et un parc urbain (Spelthorne), contribuer à la liaison verte de ces 2 espaces.

- Démarche de labellisation BiodiverCity proposée et mise en œuvre par l'aménageur Altarea Cogedim
- Première expérience de mise en œuvre de ce label pour les parties prenantes.



# Objectifs et référentiel du label BiodiverCity® construction

- Le label BiodiverCity vise à évaluer et promouvoir les opérations immobilières qui prennent en compte et valorisent la biodiversité dans les îlots bâtis ou à bâtir, pour le bien-être des urbains
- Marque déposée, propriété de l'association française Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI) Le Vivant et la Ville, le label BiodiverCity est structuré en 4 axes :



## L'étiquette

le label évalue et affiche la performance écologique des bâtiments autour de ces quatre grands axes.

Chaque axe est indépendamment noté de « A » à « E », le « A » représentant l'excellence dans le traitement des préoccupations de l'axe.

Le label peut être obtenu à condition de n'avoir aucun « D » ou « E » et d'avoir au moins un « A » à l'un des axes.

Ce label atteste de la qualité de prise en compte de la biodiversité dans le projet de construction ; il a pour objectif de protéger la biodiversité mais aussi et surtout de **renforcer les liens entre les êtres humains et la nature** qui les entoure.



# Les grands principes de la programmation « initiale » qui s'inscrivent dans la démarche

Une trame viaire de venelles jardinées Est/Ouest assurant la continuité des espaces paysagers



Une trame de jardins selon un tissage Nord/Sud



Des constructions qui se glissent entre les bandes « vertes »



Une trame de noues et des aménagements pour intégrer la gestion des eaux dans la conception d'un programme immobilier dense mais soucieux des équilibres environnementaux.

Un équilibre entre :

- Terrasses plantées de 2 489 m<sup>2</sup>;
- Espaces libres de trame de 3 269 m<sup>2</sup>.



# Une démarche volontaire en faveur de la biodiversité

Cette démarche volontaire constitue une valeur ajoutée pour le projet et la reconquête d'une biodiversité dite « ordinaire », fonctionnelle et participant à la qualité de vie des habitants (notion d'aménité écologique).

## Des prérequis avant d'engager le processus de labellisation BiodiverCity® :

- La démarche doit être engagée en amont du projet, lorsque le site est encore préservé de toute intervention.
- Le référentiel du label requiert **l'intervention d'un écologue** ou expert « biodiversité » jouant à la fois le rôle d'AMO spécialisé, de conseil, et d'évaluateur à toutes les phases de la labellisation.



- Il travaille en collaboration avec les équipes de conception (architecte, maître d'œuvre) pour remplir les attentes du label selon le niveau visé.
- Un état des lieux avant travaux est établi par l'écologue en amont du projet avec des **inventaires floristiques et faunistiques**.
- A la fin du processus d'évaluation, un rapport de conformité est établi par l'évaluateur écologue.
- Intégration de **la dimension d'accompagnement des futurs occupants (le syndic de copropriété se fait le médiateur des obligations retranscrites dans le règlement de l'Association Syndicale Libre à savoir les règles d'entretiens, d'usages des espaces communs et privés)** pour les sensibiliser à la manière de faire perdurer les milieux végétaux préservés ou créés. Recréer un lien sensible entre les citadins et la nature, mettant l'accent sur la santé et le bien-être.



# SYNTHESE AXE 3 – POTENTIEL ÉCOLOGIQUE

- Potentiel écologique du projet : 174 (score à mettre à jour après la livraison)
- Valeur écologique du site initial : 159
- Bonus Bâti à Biodiversité Positive (BBP) obtenu
- Bonus de Conservation de l'Existant (BCR) non obtenu



Habitats utiles du site initial



Habitats utiles du projet (cartographie à mettre à jour après la livraison)



# Les apports de la démarche pour le site

**Création d'une petite réserve de biodiversité (6 000 m<sup>2</sup>)** dédiée à l'accueil de la biodiversité et la gestion des eaux pluviales avant leur rejet au réseau.

Cette réserve de biodiversité est **non accessible** pour laisser la végétation évoluer le plus librement possible et offrir un maximum de tranquillité à la faune.

Elle participe à construire la continuité écologique entre deux parcs.

Certains végétaux spécialement choisis pour attirer des insectes cibles.

Deux bassins végétalisés et étanches collectent les eaux pluviales du site : ces zones humides permettent de créer une mosaïque d'habitats qui attire un grand nombre d'espèces végétales et animales.

**Gestion alternatives des eaux de pluie** : l'aménagement de noues et de bassins végétalisés peu profonds, de pavés à joints ajourés le long de certaines voiries et de cuves de récupération d'eau de pluie dans les jardins privés.

➤ **Gestion de 80% des pluies annuelles courantes à la parcelle** grâce aux phénomènes d'infiltration de l'eau dans le sol d'une part et d'évapotranspiration des végétaux d'autre part.



Nacré de la ronce  
*Brenthis Daphne*



Plantation de framboisiers dans lesquels les larves du Nacré de la ronce se développent



Conocéphale commun  
*Conocephalus fuscus*



Semis de plantes appartenant à la famille des Cypéacées, famille hôte pour la ponte du Conocéphale commun

pye  
la  
ut



# Les apports de la démarche pour le site

**Installation de refuges** sur le site pour renforcer l'offre en abris et en lieux de reproduction pour la petite faune.

- Des amas de bois mort issu de l'abattage des arbres qui n'ont pas pu être conservés ont été disposés au sein de la réserve de biodiversité;
- Nichoirs : type boîte aux lettres, semi-ouvert et spécifiques pour les hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) et les martinets noirs (*Apus apus*), les moineaux domestiques (*Passer domesticus*);
- Gîtes à chiroptères,

**Le choix des végétaux** favorable à l'accueil de la faune, appréciés des usagers, adaptés au sol et au climat...

Une grande diversité de végétaux et qui appartiennent **aux 3 principales strates végétales** : herbacée, arbustive et arborée.

Palette végétale composée de 78% d'espèces indigènes



Groupe des chiroptères



Mise en place de 5 gîtes  
Réduction des nuisances lumineuses



Bouvreuil pivoine  
*Pyrrhula pyrrhula*



Plantation de haies denses  
et épineuses  
Plantation de chênes,  
charmes et hêtres



Pic épeichette  
*Dendrocopos minor*



Mise en place de 5  
nichoirs  
Plantation de chênes,  
charmes et hêtres



# Les apports de la démarche pour le site

## Le réemploi des matériaux

**Terre fertile** La couche de terre superficielle initialement présente sur le site a été décapée et stockée pendant les travaux, puis remise en place pour constituer le substrat de support des nouvelles plantations.

**Terre argileuse** La terre argileuse a été décapée et réutilisée pour l'imperméabilisation des fonds des bassins de gestion des eaux pluviales, ce qui a permis de se passer de bâches en plastique peu écologiques.

**Bois mort** Les résidus d'abattage de la végétation qui n'a pas pu être conservée ont été valorisés (piles de bois morts pour constituer des refuges pour la flore et la petite faune ; broyat au pied des plantations sous forme de paillage).

**Pierres** Les pierres excavées pendant la phase de terrassement ont été réutilisées telles quelles pour le **soutènement des terres** ou **concassées pour la réalisation des murets en gabions** de soutènement des talus les plus abrupts de la réserve de biodiversité.

## La rédaction d'un cahier des charges pour la gestion écologique du site à destination de la Ville et des futurs résidents :

La fauche tardive, La flore spontanée, La conservation des feuilles mortes...

## La rédaction et la pose de panneaux pédagogiques sur le site

pour donner de la visibilité et de la compréhension à la démarche



l'out



# Exemples de panneaux pédagogiques prochainement visibles sur le site

## Réserve de biodiversité

### Kéle et intérêt de la réserve de biodiversité

Le projet de la Réserve de Biodiversité de la Ville de Montréal vise à protéger et à restaurer les milieux naturels et agricoles de la région de la Pointe-de-la-Croix. Ce projet vise à créer un espace de protection et de gestion pour les zones de biodiversité et les zones agricoles de la région de la Pointe-de-la-Croix. Ce projet vise à créer un espace de protection et de gestion pour les zones de biodiversité et les zones agricoles de la région de la Pointe-de-la-Croix.

**Espèces végétales indigènes**

Le projet de la Réserve de Biodiversité de la Ville de Montréal vise à protéger et à restaurer les milieux naturels et agricoles de la région de la Pointe-de-la-Croix. Ce projet vise à créer un espace de protection et de gestion pour les zones de biodiversité et les zones agricoles de la région de la Pointe-de-la-Croix.

**Un site labellisé Biodiversity**

Le site est labellisé Biodiversity en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ce site est labellisé Biodiversity en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ce site est labellisé Biodiversity en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

## Les oiseaux

### Le Pic épiche

Le pic épiche est un oiseau très commun dans les zones forestières. Il est connu pour sa capacité à creuser dans le bois à la recherche d'insectes. Il est très apprécié pour sa beauté et sa personnalité.

### Le Bourreuil pileux

Le bourreuil pileux est un oiseau très commun dans les zones forestières. Il est connu pour sa capacité à creuser dans le bois à la recherche d'insectes. Il est très apprécié pour sa beauté et sa personnalité.

### Le Rougequeue noir

Le rougequeue noir est un oiseau très commun dans les zones forestières. Il est connu pour sa capacité à creuser dans le bois à la recherche d'insectes. Il est très apprécié pour sa beauté et sa personnalité.

### Le Troglodyte nain

Le troglodyte nain est un oiseau très commun dans les zones forestières. Il est connu pour sa capacité à creuser dans le bois à la recherche d'insectes. Il est très apprécié pour sa beauté et sa personnalité.

### La Bergeronnette grise

La bergeronnette grise est un oiseau très commun dans les zones forestières. Il est connu pour sa capacité à creuser dans le bois à la recherche d'insectes. Il est très apprécié pour sa beauté et sa personnalité.

## Gestion des eaux pluviales

### Gestion alternative des eaux pluviales

La gestion alternative des eaux pluviales est une méthode qui permet de réduire la quantité d'eau qui s'écoule dans les égouts. Elle consiste à utiliser des techniques telles que les jardins de pluie, les noues, les bassins, etc.

### Intérêt des milieux humides en ville

Les milieux humides en ville sont très importants pour la biodiversité et la qualité de l'eau. Ils permettent de réduire la pollution et de créer des habitats pour de nombreuses espèces.

- 1 Case de récupération d'eau de pluie
- 2 Bassin végétalisé
- 3 Noue à joints ajourés
- 4 Conduite enterrée
- 5 Bassin
- 6 Réjet vers le réseau public

## Réemploi des matériaux

### Terres

Les terres peuvent être réutilisées de nombreuses manières, notamment en créant des jardins de pluie, des noues, etc.

### Bois mort

Le bois mort est un matériau précieux qui peut être réutilisé pour créer des habitats pour de nombreuses espèces.

### Ferres

Les ferres peuvent être réutilisées de nombreuses manières, notamment en créant des jardins de pluie, des noues, etc.



# Facteurs de maintien des objectifs de biodiversité dans le temps

**Après la livraison par Cogedim**, instaurer une mise en place d'une gestion écologique des espaces extérieurs publics et privés.

## **Sur le domaine privé :**

Les actes de vente sensibilisent sur l'existence du label.

Le label a été présenté par l'aménageur lors des 1ères Assemblées générales aux nouveaux résidents copropriétaires.

Les syndics sont informés sur la nécessité de sélectionner une entreprise de gestion des espaces verts qualifiée sur la base du programme de gestion écologique rédigé par l'écologue (BE Payet).

**Côté Ville, des actions de sensibilisation seront proposées sur le site** : organisation de sorties nature avec les scolaires et habitants dans la réserve de biodiversité et le quartier.

La révision du PLU à réintégrer en zone N, le foncier correspondant au réservoir de biodiversité du projet : une façon de pérenniser et sanctuariser à long terme ce nouvel « équipement » de nature en Ville structurant;

Pendant 1 an à compter de la livraison, un prestataire désigné par Cogedim et validé par le BET assurera l'entretien des végétaux et des espaces de nature.

Le réservoir de biodiversité réintégré au patrimoine de la Ville devra décliner des outils d'évaluation pour mesurer les effets de la renaturation sur la progression, la diversité des espèces vivantes comme sur l'équilibre atmosphérique....



## Projet en cours de création : un verger conservatoire aux Jardins familiaux des Carmes



Délibération en nov2022 pour disposer de 9 parcelles et implanter un verger conservatoire au titre des engagements TEN

Projet piloté par les services Espaces verts et Transition écologique

Appel à projets prévu pour confier la gestion & l'animation à une association (accueil scolaire, aménagement participatif d'une mare pédagogique...)

Obj : 1ères plantations automne 2023

Sélection des variétés de fruitiers par le service des espaces verts (pommes et poires de Seine-et-Marne et Brie)

Surface du projet de verger conservatoire : 5095 m<sup>2</sup> soit 0,5 ha

Extensions possibles : 1620 m<sup>2</sup>



# Merci de votre attention

Virginie Ferrer-Pélissier,  
Responsable de la Transition Ecologique,  
Ville de Melun  
Tél : 01 64 09 09 50  
[vferrer-pelissier@ville-melun.fr](mailto:vferrer-pelissier@ville-melun.fr)

